

**LES PROJETS LINGUISTIQUES PERISCOLAIRES  
DEVELOPPES PAR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

**Année scolaire 2009-2010**

Les équipes de direction et enseignantes des établissements scolaires qui dispensent un enseignement en basque, initient régulièrement des projets d'école visant une utilisation du basque en dehors du cadre strictement scolaire : échanges avec d'autres écoles, ateliers culturels d'expression basque, animations diverses...

Dans un contexte sociolinguistique où la grande majorité des élèves scolarisés dans les filières bilingues sont issus de familles non bascophones, ce type de projets contribuent largement à consolider les filières d'enseignement du basque car ils ont pour effet de socialiser l'utilisation de la langue au-delà du temps scolaire, de susciter la pratique de la langue au sein des établissements scolaires en dehors des cours et encouragent par là même la motivation des élèves, des familles et des enseignants.

Après un bilan satisfaisant de l'appel à projets des établissements scolaires de l'année 2008-2009, il a été décidé, lors du Conseil d'Administration du 17 décembre 2008, de mettre en place pour 2009-2010, un fonds d'aide aux projets périscolaires linguistiques portés par les établissements scolaires, d'un montant de **60 000 €**.

Les établissements ont été informés en juin 2009 de l'ouverture de l'appel à projets. La date limite de réception des projets qui se mettront en œuvre au cours de l'année scolaire 2009-2010 avait été fixée au 21 septembre 2009.

Nous avons reçu 152 propositions de projets émanant de 73 établissements scolaires (établissements publics, établissements de l'enseignement Catholique, établissements de la Fédération Seaska). La participation à l'appel à projet a été importante, le nombre d'établissements ayant participé et le nombre de projets présentés ont quasiment doublé par rapport à l'année dernière. Il faut souligner la richesse et la diversité des projets proposées : des projets qui touchent des thèmes différents et intéressants (cf tableau ci-après).

Un comité technique d'instruction réunissant Mme Cohéré, Inspectrice de Circonscription en charge de l'enseignement en basque, M. Sarraillet Chargé de mission d'Inspection au Rectorat, M. Haran et M. Aycaguer, Conseillers pédagogiques en langue basque, M. Etchegaray, directeur pédagogique de Seaska, Mme Oxandabartz Conseillère pédagogique en langue basque pour la DDEC et l'OPLB ont instruit les dossiers le 20 octobre 2010.

Le comité technique a défini les critères principaux de choix :

- Dimension linguistique du projet
- Caractère complémentaire vis-à-vis du processus d'apprentissage scolaire de la langue basque pour l'élève
- Demande effectuée par un établissement scolaire
- Projet de l'année scolaire 2009-2010
- Ne pas prendre en compte les investissements
- La subvention de l'Education Nationale est partie intégrante de l'aide accordée par l'OPLB → EN+OPLB = X € = engagement OPLB

Chaque projet a été évalué et noté selon le classement suivant :

- 1 → 60% dans la limite de la demande
- 2 → 40% dans la limite de la demande
- 3 → 20% dans la limite de la demande

Certains projets n'ont pas été validés pour les raisons suivantes :

- Réception des projets après la date limite.
- Dossiers incomplets.
- Dimension linguistique du projet pas suffisamment mise en avant.
- Utilisation de la langue basque pas assez présente dans le projet.

**Quelques chiffres :**

- ✓ Participation à l'appel à projet par filière :

	<b>Etablissements</b>		<b>Projets</b>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
<b>Etablissements de la Fédération SEASKA</b>	20	28	36	24
<b>Etablissements de l'enseignement catholique</b>	28	38	82	54
<b>Etablissements de l'enseignement public</b>	25	34	34	22
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>100</b>	<b>152</b>	<b>100</b>

- ✓ Les budgets et subventions demandées par filière :

	<b>Budget</b>	<b>%</b>	<b>Subvention demandée</b>	<b>%</b>
	<b>Etablissements de la Fédération SEASKA</b>	78 644,3 €	36	45 807,48 €
<b>Etablissements de l'enseignement catholique</b>	69 264,91 €	32	35 416,36 €	31
<b>Etablissements de l'enseignement public</b>	71 205 €	32	31 761,35 €	28
<b>Total</b>	<b>219 114,21 €</b>	<b>100</b>	<b>112 985,19 €</b>	<b>100</b>

- ✓ Proposition d'affectation :

**Classement par thème**

<b>Thème</b>	<b>Nombre de projets déposés</b>	<b>Projets aidés</b>		
		<i>Nombre</i>	<i>Subvention</i>	<i>%</i>
<b>Spectacles</b>	53	44	24 176,20 €	37
<b>Séjours</b>	19	18	13 654,60 €	21
<b>Lecture écriture</b>	14	10	9 305 €	14
<b>Radio Vidéo Cinéma</b>	10	9	4 443,04 €	7
<b>Sport</b>	30	23	6 756,00 €	10
<b>Musique</b>	14	7	2 546,40 €	4
<b>Art</b>	10	6	1 785,75 €	3
<b>Autres</b>	2	2	2 294,20 €	4
<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>119</b>	<b>64 961.19 €</b>	<b>100</b>

**Classement par filière**

Filières	Nombre de projets déposés	Projets aidés		
		Nombre	Subvention	%
<b>Etablissements de la Fédération SEASKA</b>	36	26	25 031,68 €	38
<b>Etablissements de l'enseignement catholique</b>	82	65	21 174,76 €	33
<b>Etablissements de l'enseignement public</b>	34	28	18 754,75 €	29
<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>119</b>	<b>64 961,19 €</b>	<b>100</b>

**Projet de délibération :**

Il est décidé d'attribuer un total de 64 961.19 € de subventions aux dossiers éligibles au fond d'appui à l'usage du basque dans les activités périscolaires et figurant dans le tableau joint en annexe.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, nature 6574, du budget de l'OPLB.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.